COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2019

<u>Etaient présents</u>: Mmes Véronique DEL FABRO, Corinne BERG, Corinne SIMONIN, MM. Jean-Paul CHETIF, Jean-François MALLEGOL, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Lionel VILLAUME, Sylvain MONIN

<u>Absents excusés :</u> Cédric BEYDON, pouvoir à Patrick OSTER, Joëlle BRUTO, pouvoir à Véronique DEL FABRO

Secrétaire de séance : M. Patrick OSTER

OBJET: Approbation de l'ordre du jour

Madame DEL FABRO précise qu'une erreur s'est glissée dans l'invitation au conseil municipal. Il ne s'agit pas de se réunir pour délibérer de nouveau sur les travaux de la rue de la fontaine mais bel et bien sur les travaux de l'aire de jeux.

Avis favorable unanime pour continuer la réunion sur le thème de l'aire de jeux.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 juin 2019

Chaque membre du Conseil Municipal a reçu un exemplaire du procès-verbal de la séance du 1 juin 2019. Madame le Maire invite l'assemblée à en prendre connaissance et à en délibérer.

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est approuvé.

OBJET: Aire de jeux, demande de subvention

Madame DEL FABRO et madame SIMONIN présentent le projet de rénovation de l'aire de jeux. Elles détaillent les différentes possibilités d'aménagement pour une réfection de l'ensemble de l'aire de jeux située en cœur de village.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de proposer aux plus jeunes et à leurs parents une aire sécurisée et agréable pour tous.

Une réunion de présentation et de recueil des souhaits a été tenue avec les enfants et leurs parents.

Différents éléments se dégagent de ces échanges et des échanges avec les différents fournisseurs dont un coût prévisionnel de l'opération supérieur à 25 000 euros. En conséquence, il faut recourir à une procédure de marché public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à passer tout marché nécessaire à la rénovation de l'aire de jeux.

Madame le Maire informe les conseillers que des subventions ou aides peuvent être demandées (au titre du Contrat Territoires Solidaire, à la Caisse d'Allocations Familiales, à Jeunesse et Sports, à la région Grand Est)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les subventions ou aides et à signer tous les actes correspondants.

Il est noté qu'il conviendra d'articuler les futurs travaux d'aménagement avec les travaux de rénovation de l'éclairage de la zone de jeux.

OBJET DIVERS:

. <u>Bibliothèque</u>: Dans le cadre du déménagement de la bibliothèque sur la partie arrière de l'école, madame DEL FABRO fait un point d'avancement des travaux .La salle sera repeinte par les agents de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois. Les nouveaux meubles arriveront vers mi-août et les bonnes volontés pour aider à l'installation et au déménagement sont les bienvenues.

Il est envisagé de tracer l'accès jusqu'à la bibliothèque depuis le porche à la peinture.

- . <u>Circulation dans le village</u> : Il est rappelé aux conseillers que le rendu du diagnostic du bureau d'étude se tiendra le 26 juillet en mairie à 14h30.
- . <u>Arrosage</u> : en l'absence de l'employé communal pour trois semaines de congés payés, un roulement d'arrosage est mis en place.
- . <u>Fauchage des abords</u> : La commune doit assurer le fauchage des abords de ses voies, il convient de trouver une solution.